



BLOUSON DE L'INTER CLUB

Nom	Prénom
IMPORTANT : Pantalon noir uni obligatoire et combinaison siglée « Interclub » à partir de la catégorie U12	

Vous entrez en possession d'un anorak acheté par l'inter club des Brasses qui vous est loué pour la saison 2023/2024

Votre chèque de caution vous engage à :

- 1) L'anorak de l'inter club ne servira que pour le ski, en aucun cas il ne sera porté pour aller à l'école ou au collège
- 2) Ramener votre anorak en fin de saison à la date et à l'endroit qui vous sera communiqué par courrier. (L'inter club se charge de négocier au mieux le nettoyage de tous les anoraks).
- 3) De régler le montant du nettoyage de fin de saison au président de votre club.
- 4) Les présidents de club se réservent le droit de retirer un anorak si celui-ci n'est pas entretenu durant la saison.
- 5) En cas de détérioration ou d'anorak rendu trop sale l'inter club appliquera une amende équivalant au montant des réparations ou d'un nettoyage renforcé.

Je, soussigné(e) _____ accepte le dépôt d'une caution de 100 euros par enfants pour l'anorack de l'inter club et m'engage à respecter les règles qui régissent la location de ce vêtement.

Fait à Bogève, le

Signature